

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2017**

OBJET

**02 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA TAAF
(TREILLIÈRES ASSOCIATION AGENTS FESTIFS) AU TITRE DE
L'ANNÉE 2017**

N° 2017-04/2-02
NOMENCLATURE : 7.5.5

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal légalement convoqué le quatorze avril 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous
la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 27

Alain ROYER, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU,
Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine
RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Soumaya
BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 8

Catherine CADOU donne pouvoir à Elisa DRION
Catherine HENRY donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 19
ayant un pouvoir... 08
votants..... 27

Absents : 2

Aurora ROOKE
Gil RANNOU

Délibération

Rapporteur : **Alain ROYER**

Créée en 2012, la TAAF a pour vocation de proposer des prestations (sportives, culturelles et
de loisirs) aux agents de la collectivité.

Son objet social est ainsi défini :

- Favoriser la cohésion et la communication entre les agents de la ville à travers des activités,
des animations et des sorties ;
- Susciter et soutenir toutes initiatives culturelles et sportives, tendant au développement
moral, intellectuel ou physique du personnel ;
- Permettre aux agents et à leur famille d'accéder à des activités culturelles, sportives et de
loisirs à tarifs préférentiels ;
- Organiser une manifestation de Noël à destination de tous les agents.

Deux niveaux de prestations existent :

- 1) Des prestations réservées uniquement aux adhérents (soirées ou activités thématiques,
billetteries diverses). Un bulletin d'adhésion avec une inscription annuelle de 5 € sont
demandés au préalable.
- 2) Des prestations ouvertes à tous les agents, sans condition préalable d'adhésion
(manifestation festive de Noël...).

Il est proposé de maintenir la subvention 2017 accordée à la TAAF au titre de l'exercice 2017
en 2016.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170424-2017-04-2-02-DE
N° de dossier : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 27 voix POUR, décide :

- D'ATTRIBUER à la TAAF, une subvention municipale de 5 000 €, pour l'année 2017.

Pour extrait conforme,

Le 24 avril 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170424-2017-04-2-02-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017